LE STATUT PARTICULIER DE LA PROTECTION CIVILE EN GESTATION

La revalorisation salariale attendue en janvier 2010

Le statut de la Protection civile en débat devrait voir le jour définitivement en janvier prochain, a-t-on appris de source sûre. Selon un communiqué de la Direction générale de la Protection civile, «l'adoption de ce statut constituerait le premier texte réglementaire qui apportera de nouvelles dispositions au sein de la corporation».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les débats autour de ce statut sont engagés respectivement entre des représentants de la Direction générale de la Protection civile et ceux de la Fonction publique, conformément à l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la Fonction publique.

Selon la même source, «les nouvelles dispositions seront basées sur les critères objectifs de compétence en matière d'occupation des emplois, de formation, d'évolution de la carrière et de nomenclature des emplois».

Nos sources ajoutent qu'avant cette ultime réunion, une rencontre avait regroupé il y a peu de temps la Direction générale de la Protection civile avec les représentants des travailleurs à travers ses différentes représentations.

A ce titre, les syndicalistes ont transmis à l'employeur une plate-forme de revendications à travers laquelle ils demandent notamment «une augmentation du salaire de base de 50 % par revalorisation du point indiciaire, la réduction de l'âge de retraite à 25 ans de service au lieu de 32 actuellement, la régularisation des primes et indemnités en retard, etc.»

Pour les représentants des travailleurs, la revalorisation du statut de l'agent de la Protection civile doit passer «incontestablement par la mise en place d'un véritable statut particulier qui doit prendre en charge la participation des représentants authentiques aux différentes décisions concernant les travailleurs, la régularisation des situations des promotions (années 94/95/96/97), la répartition équitable de la quote-part des œuvres sociales, l'augmentation de la prime de la femme au foyer à 2 000 DA.

Photo : Samir Sid

Les agents de la Protection civile vivent dans des conditions précaires.

Pour les femmes des agents, la fixation de la date du versement des salaires avec fiche de paie, la récupération et compensation des jours fériés, l'octroi de l'indemnité des maladies contagieuses, etc.»

Selon les représentants des travailleurs, les agents de la Protection civile vivent dans des conditions précaires. Ainsi, d'après une étude réalisée par le Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap), au moins 80 % des agents de la Protection civile souffrent sous le poids de la dette.

Cette étude, la première du genre à être réalisée sur la situation socioprofessionnelle des agents de la Protection civile, lève le voile sur le marasme social dans lequel se débattent les membres de cette corporation. Ces derniers vivent dans «la précarité la plus totale», souligne-t-on dans le document.

«C'est une véritable humiliation pour les agents de la Protection civile. Est-il normal de voir cette catégorie de travailleurs, qui risquent quotidiennement leur vie pour sauver celle des autres, vivre en dessous du seuil de pauvreté ?», se demande le syndicat qui réitère, par la même occasion, son appel à la satisfaction des vieilles revendications des travailleurs qui n'ont toujours pas été examinées.

A. B.

SUSPENSION DE L'EXPORTATION DES MÉTAUX NON FERREUX

Les exportateurs dans l'expectative

Entre les exportateurs des déchets ferreux et non ferreux et les pouvoirs publics, c'est à nouveau le clash. A l'origine de cette situation, une disposition de la loi de finances complémentaire suspendant l'exportation des métaux non ferreux.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - Ce n'est pas la première fois que les exportateurs des déchets ferreux et non-ferreux montent au créneau. C'est la septième fois en treize ans que leur activité est stoppée.

Pour cet épisode, les exportateurs ont appris en février dernier que les autorisations d'exportation avaient à nouveau été gelées. Aucune explication ne leur a été fournie au sujet d'une décision confirmée par une disposition de la loi de finances complémentaire en juillet dernier.

Voulant en savoir plus, les exportateurs ont saisi le ministère du Commerce : réponse de ce dernier : les exportations sont interdites. Une réponse qui interpelle M. Sergoua, représentant du comité national des exportateurs des déchets ferreux et non-ferreux qui ne comprend pas pourquoi le ministre du Commerce ferme les portes à toute éventualité de reprise alors que la LFC parle, elle, de suspension et non pas d'interdiction.

Qu'est-ce qui motiverait les pouvoirs publics ? Le porte-parole des exportateurs répond qu'il n'a pas de réponse, seulement des pistes de réflexion.

Il estime que la profession souffre d'une réputation qu'elle ne mérite pas. «Nous sommes traités de voleurs, de malfrats alors que nous sommes des professionnels de la récupération.

Nous ne pouvons pas être tenus pour responsables des vols que des délinquants commettent. C'est injuste», dit-il, reconnaissant, au passage, quelques dérives de quelques opérateurs au début de l'ouverture de l'activité.

Des dérives qu'il met sur le compte de la méconnaissance de l'activité exportation. D'ailleurs, l'association avait fait son mea culpa faisant part de son entière disposition à mettre de l'ordre dans la profession. C'est dans ce sens que le cahier des charges avait alors été approuvé par le ministre du Commerce.

Cette démarche ayant été interprétée par les opérateurs comme un encouragement. Ils ont alors consenti beaucoup d'investissement et conclu des contrats avec leurs partenaires étrangers. Des contrats qu'ils ne sont plus en mesure d'honorer.

Des tonnes de marchandises prêtes à l'exportation sont stockées dans des conteneurs. Une perte qui se chiffre à des dizaines de millions d'euros.

Pourquoi les exportateurs ne se réorientent-ils pas vers le marché local ? Le représentant des exportateurs estimé que le marché local n'est pas en mesure de recycler les déchets collectés en l'absence d'entreprises spécialisés.

Un constat contesté par le premier responsable de la société Algal +, spécialisée dans la transformation de l'aluminium à M'sila et qui considère que le problème est tout autre.

Il se plaint du comportement des récupérateurs qui préfèrent vendre aux exportateurs qu'aux transformateurs nationaux.

Un embargo que ne comprend pas ce chef d'entreprise qui dit être prêt à payer au prix fort l'aluminium habituellement exporté.

Il dit ne pas comprendre pourquoi les récupérateurs s'accrochent à leur qualité d'exportateurs alors qu'ils pourraient se contenter du marché local. Le débat es ouvert…

N. I.

TRAFIC AÉRIEN

Un vol Oran-Alicante à partir du 1er novembre prochain

Dans le cadre du renforcement de son plan stratégique d'augmenter les connexions entre l'Espagne et le Maghreb, la compagnie aérienne espagnole Spanair, assurera un vol entre Oran et Alicante à partir du 1er novembre prochain.

Ce vol d'une heure sera programmé chaque jeudi : Alicante-Oran à 14h55 et Oran-Alicante à 16h35. Ainsi que chaque dimanche : Alicante-Oran à 18h30 et Oran-Alicante à 20h10. Notons que depuis juillet 2007, Spanair assure quotidiennement un vol entre Alger et Barcelone.

Elle a également assuré pour la première fois la liaison entre Palma de Majorque et Alger avec deux fréquences hebdomadaires, durant cet été, du mois de juin à septembre. Spanair vient d'acquérir récemment des droits de trafic supplémentaires à Alger qui permettront d'élargir l'offre de connexions entre les deux pays pour les prochains mois.

R. N.

ARCELORMITTAL EL HADJAR

La cokerie mise en veilleuse avant la mi-octobre courant

La cokerie du complexe d'ArcelorMittal El Hadjar (Annaba) sera mise en veilleuse à la mi-octobre courant pour une année, le temps que prendra sa réparation, selon la direction de cette unité du géant mondial de l'acier.

Le produit de la cokerie nécessaire à la poursuite de l'activité de l'usine sera importé des unités du groupe implantées dans les pays de l'est de l'Europe. Le personnel activant au sein de cette cokerie estimé à 320 personnes ne sera pas inquiété pour son avenir.

Une partie de celui-ci sera maintenue sur le site pour la surveillance et l'entretien, alors que le reste sera affecté dans les autres services de l'usine, assure la direction.

Afin d'effectuer cette réparation nécessitant l'intervention de techniciens expérimentés, il a été fait appel à des experts du groupe basés à l'usine de Bosnie, qui sont d'ailleurs déjà sur place, indique-t-on à la direction. Une expertise effectuée durant cet été a recommandé l'arrêt de cette cokerie en raison de problèmes pouvant affecter l'environnement, mais surtout à cause du risque d'explosion mettant en danger la sécurité des habitants des localités limitrophes du complexe, outre celle des travailleurs.

Par ailleurs, une commission d'enquête instituée par la wilaya de Annaba à cet effet s'est rendue dans la journée de mardi à l'usine. Composée de représentants de l'environnement, de la Sûreté de wilaya, de la gendarmerie, des mines et de l'industrie et de la Protection civile, celle-ci remettra son rapport au chef de l'exécutif de la wilaya.

Rappelons que ce problème, comme rapporté par *Le Soir d'Algérie*, a été évoqué par le directeur général de l'usine d'El-Hadjar dans la conférence de presse tenue le 24 septembre dernier.

A. Bouacha